



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cola@Lipid C

According to the Hazardous Products Regulations (HPR), including the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) 2015

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Cola@Lipid C

Numéro du produit 3802

INCI Name Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Surfactant

Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant Colonial Chemical, Inc.
225 Colonial Drive
South Pittsburg, TN 37380
U.S.A.
+1 (423) 837-8800

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Toll free (in USA, Canada, Puerto Rico, Virgin Islands only): 1-800-424-9300
Direct dial: +1 703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Irrit. Yeux 2 - H319

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Cola®Lipid C

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| | |
|---|---------------|
| 1-Propanaminium, 3,3',3''-[phosphinylidynetris(oxy)]tris[N-(3-aminopropyl)-2-hydroxy-N,N-dimethyl-, N,N',N''-tri-C6-18 acyl derivs. trichlorides Numéro CAS: 83682-78-4 | 30-60% |
| Classification Dom. Yeux 1 - H318 Not relevant. | |
| Amides, coco, N-[3-(dimethylamino)propyl] Numéro CAS: 68140-01-2 | <1% |
| Classification Irrit. Peau 2 - H315 Dom. Yeux 1 - H318 Not relevant. | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition

* The identity or exact percentage is withheld as a trade secret.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|------------------------------------|---|
| Orale | Consulter un médecin si les malaises persistent. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical. |
| Inhalation | Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent. |
| Ingestion | Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical. |
| Contact cutané | Rincer avec de l'eau. |
| Contact oculaire | Rincer avec de l'eau. Ne pas frotter l'œil. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Consulter un médecin si les malaises persistent. |
| Protections des secouristes | Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements généraux | La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Inhalation | Aucun symptôme spécifique n'est connu. |
| Orale | Aucun symptôme spécifique n'est connu. |

Cola®Lipid C

Contact cutané Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Cola®Lipid C

Méthodes de nettoyage

Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Déversements Mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements Majeurs: Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Étiqueter les récipients contenant les déchets et le matériel contaminé et les retirer des lieux dans un délai bref. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation

Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Conseils sur l'hygiène du travail en général

Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage

Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés.

Classe de stockage

Entreposage pour matières dangereuses diverses.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Cola®Lipid C

| | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques ou un écran facial bien ajusté. S'il y a danger d'inhalation, il est préférable de porter un masque couvre-visage complet. |
| Protection des mains | Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains. Éviter le contact avec la peau. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau. |
| Mesures d'hygiène | Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| Protection des voies respiratoires | S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| Apparence | Liquide. |
| Couleur | Ambre. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Pas disponible. |
| pH (10% aqueous) | 6.5 - 7.5 |
| Point de fusion | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >94°C/201.2°F |
| Point d'éclair | > 94°C/201.2°F Pensky-Martens à creuset fermé. |
| Taux d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Not applicable. Product is a liquid. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | Pas disponible. |

Cola®Lipid C

| | |
|--|--|
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | 1.03 g/mL @ 25°C |
| Solubilité(s) | Dispersable dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré explosif. |
| Propriétés comburantes | Ne satisfait pas aux critères de classification comme comburant. |
| Autres renseignements | Aucun. |
| Composé organique volatile | Pas disponible. |
| Surface Tension | 40.6 dynes/cm (0.5% concentration) |
| % Solids | 45 - 48 |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites. |
| Risques de réactions dangereuses | Pas de réaction potentiellement dangereuse connue. |
| Conditions à éviter | Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse. |
| Matières incompatibles | Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse. |
| Produits de décomposition dangereux | Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux. |

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Cola®Lipid C

| | |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Données animales | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u> | |
| Lésions oculaires graves/Irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u> | |
| Sensibilisation respiratoire | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u> | |
| Génotoxicité - in vitro | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Cancerogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Cancérogénicité selon le CIRC | Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique. |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Renseignement généraux | |
| Inhalation | La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. Aucun symptôme spécifique n'est connu. |
| Orale | Aucun symptôme spécifique n'est connu. |
| Contact cutané | Aucun symptôme spécifique n'est connu. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |
| Voie d'exposition | Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux |
| Organes cibles | Pas d'organe cible connu. |

12. Données écologiques

Cola®Lipid C

| | |
|--|---|
| Toxicité | Aigu Aquatique 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| <u>Toxicité aquatique aiguë</u> | |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CSEO, 48 heures: 2.5 mg/l, Daphnia magna (Daphnie) CE ₅₀ , 48 heures: 3.077 mg/L, Daphnia magna (Daphnie) |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CSEO, 72 heures: 0.125 mg/L, Pseudokirchneriella subcapitata CE ₅₀ , 72 heures: 0.19 mg/L, Pseudokirchneriella subcapitata |
| Toxicité aiguë - microorganismes | CSEO, 28 jours: 500 mg/l, Boue activée CE ₅₀ , 28 jours: 495.48 mg/l, Boue activée |
| <u>Persistance et dégradation</u> | |
| Persistance et dégradation | La dégradabilité du produit n'est pas connue. |
| Biodégradation | The product is readily biodegradable. This product meets the criteria for a surfactant under the EU Detergents Regulation (EC) 648/2004. |
| <u>Potentiel de bioaccumulation</u> | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation. |
| Coefficient de partage | Pas disponible. |
| <u>Mobilité dans le sol</u> | |
| Mobilité | Aucune donnée n'est disponible. |
| <u>Autres effets nocifs</u> | |
| Autres effets néfastes | Non reconnu. |

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements généraux | Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux. |
| Méthodes d'élimination | Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu. L'incinération ou l'enfouissement devra être considéré seulement si le recyclage n'est pas faisable. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Général | This product may be consigned under the Limited Quantity or Excepted Quantity provisions. |
| Nota pour le transport maritime | Class 9: Limited quantity packaging is maximum 5 L or 5 kg. Excepted quantity package is maximum 30 ml or 30 g (inner) and 1000 g total. |
| Nota pour le transport aérien | Class 9: Limited quantity packaging is maximum 5 L or 5 kg (inner) and 30 kg gross. Excepted quantity package is maximum 30 ml or 30 g (inner) and 1 kg gross. These limits apply to both passenger and cargo aircraft. |

Cola®Lipid C

Nota pour le transport du DOT Class 9 Special Provision: Use of the Class 9 classification, including markings, is not required for domestic ground transportation in USA if the material does not meet the definition of a hazardous waste or hazardous substance as defined in 49 CFR 171.8, even though it is designated as environmentally hazardous by another Competent Authority. Ref: 49 CFR 172.102(c)(1)(Provision 146).

Numéro ONU

| | |
|-------------------|--------|
| Numéro ONU (LTMD) | 3082 |
| Numéro ONU (IMDG) | 3082 |
| Numéro ONU (OACI) | 3082 |
| Numéro ONU (DOT) | UN3082 |

Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|--|
| Désignation officielle de transport (LTMD) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate) |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate) |
| Désignation officielle de transport (OACI) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate) |
| Désignation officielle de transport (DOT) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate) |

Classe (s) de danger relatives au transport

| | |
|---------------------------|---|
| Classe du DOT | 9 |
| Étiquette du DOT | 9 |
| Classe de la LTMD | 9 |
| Étiquette de la LTMD | 9 |
| Classe de l'IMDG | 9 |
| Classe/division de l'OACI | 9 |

Étiquettes de transport



Étiquette de transport du DOT



Groupe d'emballage

| | |
|-------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage de la LTMD | III |
| Groupe d'emballage de l'IMDG | III |
| Groupe d'emballage de l'OACI | III |
| Groupe d'emballage du DOT | III |

Cola®Lipid C

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-F

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

EU - REACH Registered - 01-2120763938-35-XXXX

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.
DSL

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Japon (ENCS)

Non énumérés à la liste.

Corée (KECI)

Quelques ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

China - IECIC

Listed as Cocamidopropyl PG-Dimonium Chloride Phosphate.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

16. Autres informations

Cola®Lipid C

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA: Association du Transport Aérien International.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical abstracts service.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë.

CL₅₀: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

DL₅₀: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

CE₅₀: Concentration efficace médiane.

PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

Abréviations et acronymes reliés à la classification

Eye Irrit. = Irritation oculaire

Aquatic Acute = Dangers touchant les milieux aquatiques (aigus)

Conseils relatifs à la formation

Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

Publié par

Regulatory Affairs Department

Date de la révision

2020-10-05

Révision

20

Date d'entrée en vigueur

2020-05-29

Numéro de la FDS

5124

Mentions de danger intégrales

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.